



Rapport d'analyse Page 1 / 4
 Edité le : 05/08/2020

MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

Le Bourg
 73870 ST JULIEN MONT DENIS

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 4 pages.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
 Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	SLA20-10428		
Identification échantillon :	SLA2007-3162-1	Analyse demandée par :	ARS DT de SAVOIE
UGE :	0142 - SAINT JULIEN MONTDENIS		
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS		
Nom de l'installation :	ST JULIEN MONTDENIS CHEF-LIEU	Type : UDI	Code : 000764
PSV :	000000805		
Point de surveillance :	CHEF-LIEU ST JULIEN MONTDENIS		
Localisation exacte :	quai de la mairie de Saint Julien		
Département/Commune :	73 / SAINT-JULIEN-MONT-DENIS		
Nature:	Eau de distribution		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif du prélèvement :	CS	Type de visite : D2	Type Analyse : D2013
Prélèvement :	Prélevé le 28/07/2020 de 12h50 à 12h50 Réceptionné le 28/07/2020 à 15h17 Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - S. Trabouyer Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520 Flaconnage SAVOIE LABO		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).
 Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de début d'Analyse le 28/07/2020 à 15h45

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Démontage du brise-jet	Inexistant	-	Observation				
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Observation				
Prélèvement au 1er jet	Non	-	Observation				
Traitement Collectif ou Individuel de l'eau continu (donnée client)	Oui	-	Observation				
Type de robinet	Mélangeur	-	Observation				
Mesures sur le terrain							
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#

Point de surveillance : CHEF-LIEU ST JULIEN MONTDENIS

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	CONSTAT
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl ₂	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7383-2			#
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A		Acceptable	
Odeur de feu (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	22.8	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-009		25	#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Entérocoques	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	6	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfo-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C		Acceptable	
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	268	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
pH	8.0	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10623		6.5 9	#
Température de mesure du pH	21.7	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10623			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH ₄ ⁺	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO ₂ ⁻	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	0.50		#
Métaux							
Antimoine total	< 0.5	µg/l Sb	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Cadmium total	< 0.1	µg/l Cd	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	5		#
Chrome total	< 0.5	µg/l Cr	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	50		#
Cuivre total	3.0	µg/l Cu	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	2000	1000	#
Fer total	< 10	µg/l Fe	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2		200	#
Nickel total	< 1	µg/l Ni	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	20		#

Point de surveillance : CHEF-LIEU ST JULIEN MONTDENIS

Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Plomb total	0.62	µg/l Pb	ICPMS (après acidification et décantation)	NF EN ISO 17294-2	10		a
COV : composés organiques volatils							
Solvants organohalogénés							
Epichlorohydrine (*)	< 0.1	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1		a
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques							
HAP							
Acénaphthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Anthracène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Benzo(a)anthracène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Benzo(a)pyrène	< 0.003	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Benzo(b)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.010		a
Benzo(ghi)peryène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Benzo(k)fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Chrysène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Dibenzo(ah)anthracène	< 0.002	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Fluoranthène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Fluorène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Indeno(1,23,cd) pyrène	< 0.001	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Naphtalène	< 0.02	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Phénanthrène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Pyrène	< 0.005	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021			a
Somme des 4 HAP	< 0.012	µg/l	GC/MSMS après extraction LL	Meth. Interne PO-MO-021	0.100		a
Composés divers							
Divers							
Acrylamide (*)	< 0.1	µg/l	HPLC/MSMS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1		a
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation				

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation